



Commission scolaire
du Fleuve-et-des-Lacs

Conseil des commissaires

SÉANCE DU 20 MARS 2012 Volume 14 - numéro 9

Procès-verbal de la séance régulière du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs tenue à la salle des commissaires le 20 mars 2012 à 20 h au 14, rue du Vieux-Chemin à Témiscouata-sur-le-Lac.

Sont présents : Mesdames Lucie Bossé, Louise Cassistat, Anne-Marie Morin, Ghislaine Saint-Jean, Sophie Sirois, Andrée Truchon, Diane Valcourt, messieurs Alexandre Anctil-Bruneau, Charles-Aimé Bélanger, Claude Breault, Jean-Pierre Gagnon, Ghislain Morin, Guilmont Pelletier, commissaires, ainsi que mesdames Martine Lemay et Hélène Pelletier, représentantes du comité de parents.

Sont aussi présents : Messieurs Bernard D'Amours, directeur général, Daniel Beaulieu, directeur général adjoint, et madame Catherine Boulay, secrétaire générale.

Sont absents : Mesdames Anne Basque, Chantal Desjardins, et monsieur France Dubé, commissaires.

PRÉSIDENCE

Cette séance est tenue sous la présidence de monsieur Guilmont Pelletier, président.

OUVERTURE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, monsieur Guilmont Pelletier, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.



LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur
Claude Breault, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Vérification des présences
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 21 février 2012 - # 8
- 5.0 Rapport du comité de parents
- 6.0 Direction générale
 - 6.1 Amendement à la Politique # 26 (Contrer le harcèlement et la violence au travail et en milieu scolaire)
 - 6.2 Renouvellement d'un bail avec la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec pour des locaux situés à l'École de la Vallée-des-Lacs
 - 6.3 Soumissions pour entretien de bâtiments
 - 6.4 Projet de «Fondation»
 - 6.5 Protocole d'entente pour le programme Sport-études à l'École secondaire du Transcontinental
 - 6.6 Contrat d'association avec le Cégep de Rimouski pour les stages 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014
 - 6.7 Projet d'amendement à la Politique # 12 (Achats)
- 7.0 Varia
- 8.0 Période de questions
- 9.0 Prochaine séance
- 10.0 Clôture

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-754-CC)

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2012 - # 8

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Diane Valcourt,
et résolu :

QUE la secrétaire soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance du 21 février 2012 - # 8, puisque les commissaires en ont reçu copie au moins 6 heures avant la tenue de la présente séance;

QUE le procès-verbal soit adopté comme rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-755-CC)



RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

La représentante du comité de parents, madame Hélène Pelletier, donne un compte rendu de la réunion du 12 mars 2012 du comité de parents.

Les principaux sujets discutés furent :

- Rencontre du président de la Commission scolaire qui a expliqué le rôle du commissaire élu;
- Problématique de pédiculose à l'École Notre-Dame;
- Résumé de la séance du comité exécutif du 6 mars 2012;
- Consultation sur le calendrier scolaire 2012-2013.

DIRECTION GÉNÉRALE

Amendement à la Politique # 26 (Contrer le harcèlement et la violence au travail et en milieu scolaire)

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, rappelle les différentes étapes de consultation que le projet d'amendement et de mise à jour de la Politique # 26 a connues et il précise que nous en sommes rendus à l'adoption du projet pour en officialiser les dispositions.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT que la Politique # 26 (Contrer le harcèlement et la violence au travail et en milieu scolaire) devait faire l'objet d'une mise à jour;

CONSIDÉRANT l'exercice de mise à jour réalisé par les membres du comité paritaire et la recommandation qui en découle;

CONSIDÉRANT le processus de consultation réalisé auprès des différents intervenants concernés;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Lucie Bossé, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs adopte les amendements et la mise à jour de la Politique # 26 (Contrer le harcèlement et la violence au travail et en milieu scolaire) comme présentés;

QUE ces amendements et mise à jour annulent et remplacent les dispositions antérieures et que ceux-ci entre en vigueur à la date de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-756-CC)



Renouvellement d'un bail avec la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec pour des locaux situés à l'École de la Vallée-des-Lacs

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, rappelle qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du bail avec la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec pour les locaux qui sont mis à sa disposition à l'École de la Vallée-des-Lacs.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs dispose d'espaces à l'École de la Vallée-des-Lacs pour accueillir la clinique médicale et autres services;

CONSIDÉRANT que ces locaux sont déjà loués à la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec depuis 1998 pour les mêmes utilisations;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire respecte sa politique de location à long terme;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Ghislain Morin, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs renouvelle le bail de location avec la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec pour une période de 5 ans (du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2017);

DE mandater le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, et la coordonnatrice aux Ressources matérielles, madame Jany Lévesque, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le bail de location inhérent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-757-CC)

Soumissions pour entretien des bâtiments

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, présente les résultats des appels d'offres réalisés pour la construction de la réserve destinée à entreposer la biomasse à l'École secondaire l'Arc-en-Ciel et la réfection d'une partie des toitures de l'École Gérard-Collin.

Après délibérations, les résolutions suivantes sont adoptées :



École secondaire l'Arc-en-Ciel (Trois-Pistoles)

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme «Gestion conseils PMI» d'Amqui pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour la construction de la réserve destinée à entreposer la biomasse à l'École secondaire l'Arc-en-Ciel de Trois-Pistoles;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme «Gestion conseils PMI» suite à l'ouverture, le 20 mars 2012, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «Les Constructions Unic inc.» de Saint-Marc-du-Lac-Long pour la somme de 225 875 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Ghislaine Saint-Jean, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «Les Constructions Unic inc.» de Saint-Marc-du-Lac-Long pour la construction de la réserve destinée à entreposer la biomasse à l'École secondaire l'Arc-en-Ciel de Trois-Pistoles;

D'autoriser le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-758-CC)

École Gérard-Collin (Témiscouata-sur-le-Lac)

CONSIDÉRANT le mandat donné, dans le cadre des projets de maintien des bâtiments, à la firme «Les architectes Proulx et Savard » de Rimouski pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour la réfection d'une partie des toitures de l'École Gérard-Collin de Témiscouata-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme «Les architectes Proulx et Savard» suite à l'ouverture, le 19 mars 2012, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «J.C.O. Malenfant inc.» de Saint-Jean-de-Dieu pour la somme de 159 500 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Malenfant, et résolu :



QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «J.C.O. Malenfant inc.» de Saint-Jean-de-Dieu pour la réfection d'une partie des toitures de l'École Gérard-Collin de Témiscouata-sur-le-Lac;

D'autoriser le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-759-CC)

Projet de «Fondation»

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, rappelle qu'une demande avait été formulée pour étudier les possibilités de mettre sur pied une «fondation» ayant pour but d'aider les familles qui ont des difficultés financières face à la participation de leurs enfants à des activités parascolaires organisées dans les écoles.

Monsieur D'Amours informe les commissaires qu'un comité a été mis sur pied pour étudier la question. La création d'un organisme de bienfaisance possédant sa charte et ses règlements serait peut-être la meilleure formule.

Ne visant pas à alourdir la gestion dans les écoles, le comité compte consulter les directions d'établissement afin d'évaluer la viabilité d'un tel organisme et avant d'aller plus loin dans les démarches. Éventuellement, les conseils d'établissement des écoles seront également consultés.

On comprend que ce projet est relié à la réussite scolaire et que l'on cible les familles défavorisées. En aucun cas cela servirait au financement des activités parascolaires en tant que tel.

Le directeur général verra donc à informer les commissaires des résultats du processus de consultation qui sera mené.

Protocole d'entente pour le programme Sport-études à l'École secondaire du Transcontinental

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, souligne que la Commission scolaire doit signer un protocole d'entente avec la Fédération québécoise d'athlétisme qui a pour but de déterminer les obligations des parties dans le cadre du programme Sport-études en athlétisme à l'École secondaire du Transcontinental. Le conseil des commissaires doit donc autoriser la direction générale à signer ledit protocole au nom de la CSFL.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :



CONSIDÉRANT la mise sur pied du programme Sport-études en athlétisme à l'École secondaire du Transcontinental;

CONSIDÉRANT la nécessité que la Fédération québécoise d'athlétisme assure l'encadrement sportif approprié pour répondre aux besoins du programme;

CONSIDÉRANT que chacune des parties impliquées ont des droits et obligations à remplir pour assurer la bonne marche du programme;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Lucie Bossé, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs entérine le protocole d'entente à intervenir avec la Fédération québécoise d'athlétisme dans le cadre du programme Sport-études en athlétisme à l'École secondaire du Transcontinental;

D'autoriser le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, ledit protocole.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-760-CC)

**Contrat d'association avec le Cégep de Rimouski
pour les stages 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014**

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, souligne que la Commission scolaire et le Collège de Rimouski doivent signer un contrat d'association sur 3 ans pour la mise en application des stages que les étudiants de niveau collégial sont appelés à venir faire à la CSFL pour répondre aux besoins de leur programme de formation.

Ledit contrat a été préparé conformément aux normes établies par le MELS dans le cas de stages crédités. Il y a lieu d'autoriser la direction générale à signer ledit contrat au nom de la Commission scolaire.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT que des étudiants de niveau collégial provenant du Collège de Rimouski peuvent être appelés à venir réaliser leurs stages de formation dans les établissements de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de convenir, dans le cadre d'un contrat d'association, les droits et obligations de chacune des parties;

CONSIDÉRANT que le contrat d'association a été préparé conformément aux normes établies par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cas de stages crédités;



IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Pierre Gagnon, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs entérine le contrat d'association à intervenir avec le Collège de Rimouski pour les stages 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014;

D'autoriser le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, ledit contrat d'association.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-761-CC)

Projet d'amendement à la Politique # 12 (Achats)

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, souligne que la Commission scolaire doit procéder à l'amendement de sa Politique # 12 (Achats) pour, entre autres, la rendre conforme aux nouvelles dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et les Règlements sur les contrats d'approvisionnement, sur les contrats de services et sur les contrats de travaux de construction des organismes publics qui ont déjà fait l'objet d'amendements.

Il dépose donc un projet pour consultation et l'on compte revenir sur le sujet à la prochaine séance du conseil des commissaires du 17 avril 2012.

VARIA

Aucun élément n'est présenté sous cette rubrique.

PÉRIODE DE QUESTIONS

On désire savoir s'il y aura un service de garde à Saint-Louis.

Le directeur général rappelle la procédure à suivre pour évaluer si la clientèle est en nombre suffisant pour l'ouverture d'un service de garde. Il souligne également que ce genre de dossier relève des directions d'établissement et lorsque l'ensemble des données réunies leur permettent de recommander l'ouverture d'un service de garde, ils font cheminer le dossier vers la Commission scolaire.

PROCHAINE SÉANCE

Le 17 avril 2012 à 20 h au lieu ordinaire des séances.



CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par le président, monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-762-CC)

(SIGNÉ)

Monsieur Guilmont Pelletier, président

(SIGNÉ)

Madame Catherine Boulay, secrétaire générale